

## Cave à vin comme local à usage mixte

---

Par Ailante36

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

Tout d'abord merci de votre existence et de votre aide juridique gratuite.

Situation : nous sommes une association qui a créé une épicerie (achat et vente à prix coûtant d'aliments secs) pour ses adhérents. Nous savons que les adhérents sont considérés comme public et qu'à ce titre, notre local est une ERP de catégorie 5 de moins de 19 personnes (car le local fait 13 m<sup>2</sup>).

Cette petite épicerie est dans un local d'un de nos adhérents (contrat de prêt d'usage signé avec le propriétaire adhérents). Il s'agit de sa cave à vin dont il fait un usage personnel et qui est une pièce située au sous-sol, au fond du garage, et dont on aura accès par la porte du garage, après avoir traversé en partie son garage.

- 1/ Ce local peut-il être considéré comme à usage mixte ?
- 2/ Si oui, sommes-nous toujours un local ERP ?
- 3/ A supposer qu'on ne le soit pas, faut-il procéder à une déclaration de changement d'usage ?
- 4/ Doit-on justifier que la cave à vin est à usage mixte et pas un ERP en faisant une déclaration d'ERP (Cerfa 13824-04) ? Ou la déclaration n'est obligatoire ?

J'espère vous être claire dans mes informations et explications,

Bien respectueusement